

REGLEMENT TOURNOI TC LE CHALET 1030

« AFTER GAME » OPEN – Carnaval 2025

Règlement particulier du tournoi du vendredi 21 février 2025 au dimanche 02 mars 2025

1. Officiels :

- Arielle Van Den Avont (juge-arbitre)
- Marc Van Tricht (juge-arbitre)
- Leurs assistants

Les Juges-arbitres sont joignables durant le tournoi au numéro du TC Le Chalet, et au numéro mentionné sur aftnet.be lors de l'inscription.

TC Le Chalet : +32 (0)2 414 36 04

2. Surface de jeu :

- 6 terrains intérieurs
 - 2 terre battue
 - 4 Chevron 400.

Toutes les catégories peuvent se jouer sur toute surface et ce de manière aléatoire sur décision irrévocable des juges-arbitres.

En cas de force majeure, les juges-arbitres se réservent la possibilité de faire appel à des terrains couverts d'autres clubs quelques soient les surfaces de jeu.

3. Catégories organisées :

Vétérans Hommes : M35-(2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6) | M50-(2 ; 3 ; 4 ; 5) | M60-(2 ; 3 ; 4)

Vétérans Dames D25-(1 ; 2 ; 3 ; 4) | D40-(2 ; 3 ; 4) | D55-(1 ; 2 ; 3)

Doubles Messieurs : DM (3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7)

Doubles Dames : DD (4 ; 5 ; 6 ; 7)

Doubles Mixtes : DMx (3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7)

Le tournoi compte pour le critérium du Brabant AFT. Il se déroule selon les règles de la FRBT.

4. Droit d'inscription :

Le montant de l'inscription est dû dès la clôture des désinscriptions, le lundi 17 février à 20h00.

- Adultes
1^{er} tour : 20€
2^e tour : 15 €
- Doubles :
1^{er} tour : 20€ (la paire)
2^e tour : 15 € (la paire)
- Inscriptions :
- Uniquement via www.aft.net. Le juge arbitre se réserve le droit de refuser une inscription. Tout refus sera motivé.
- Les inscriptions peuvent être annulées jusqu'au lundi 17 février 2025 à 20h00. Passé ce délai toute désinscription est impossible.
- La clôture des inscriptions est automatique comme prévu par le règlement le mardi 18 février 2025 à 20h00 pour toutes les catégories.
- Une clôture anticipée catégorie par catégorie est possible.
- Les juges-arbitres se réservent le droit d'annuler les catégories afin de favoriser les catégories les plus demandées.
- Les juges-arbitres limiteront le nombre global d'inscrits ainsi que le nombre d'inscrits par catégories pour garantir le bon déroulement du tournoi.
-

5. Disponibilités minimales demandées :

- Adultes et vétérans : Le weekend de 8h00 à 23h30 et en semaine de 8h à 23h30.
- Les joueurs peuvent être emmenés à jouer 2 matchs sur la journée, en cas d'inscription sur 2 catégories, jusqu'à 3 matchs par jour peuvent être demandés. Dans la mesure du possible les juges-arbitres éviteront cette situation.
- **Les juges-arbitres essayeront dans la mesure du possible de tenir compte des indisponibilités indiquées à l'inscription par le joueur. Ceci ne sera en aucun cas une obligation.**
- **Les joueurs sont tenus de mentionner dans les « remarques » toutes les épreuves auxquelles ils participent la même semaine.**
- **Une disponibilité totale est EXIGEE le premier week-end (vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 février 2025)**
- **Pour les joueurs participant à un autre tournoi / interclub, la limite d'inscription est fixée à 1 catégorie, sauf dérogation expresse d'un des juges-arbitres du tournoi.**

6. Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le mardi 21 février 2025 après 20h00 et le mercredi 22 février 2025.

7. Remise des Prix :

Pour les catégories comportant :

- Moins de 8 joueurs, pas de lots
- Au moins 8 joueurs, un lot pour le(a) vainqueur.
- Au moins 12 joueurs, un lot pour les finalistes et vainqueur.
- Les lots ne seront pas attribués au joueur (euse) ayant fait WO en finale.

La procédure de remise des prix sera affichée à la table des juges-arbitres.

8. Autres :

1. La tenue de tennis réglementaires et les chaussures adaptées à la terre-battue sont obligatoire.
2. Tout(e) joueur(euse) doit être en possession de 4 balles de tennis en bon état.
3. Le club tient à disposition des joueurs(euse) des balles à 10€ le tube de 4 balles.
4. Les balles seront fournies pour les finales dans les catégories simples adulte.
5. Toute inscription implique l'adhésion au règlement générale des tournois AFT, aux règlements du critérium Adulte et double ainsi qu'au présent règlement particulier.
6. Les juges-arbitres trancheront sans appel possible tous les cas non prévus par les règlements énumérés ci-dessus.

TC Le Chalet.

**Rue Charles Malis, 1
1080 Molenbeek
Tel : 02/414.36.04**